



DOSSIER PROJET D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION AGRICOLE

Fondation Bureau Vallée & Arbre et Paysage 32

La fondation « Bureau Vallée, pour une planète heureuse » a été créée pour soutenir des projets écologiques et solidaires, en y incorporant une dimension entrepreneuriale et de développement du territoire.

A travers le projet d'accompagnement à l'installation mené en collaboration avec Arbre et Paysage 32, la fondation veut renforcer son implication dans la transition agroécologique en mettant à profit ses compétences et son réseau de partenaires.

L'enjeu est d'impulser l'agroécologie aux quatre coins de l'hexagone en aidant des futur/es agriculteur/rices à s'installer et développer des fermes performantes. Pour cela, la fondation veut susciter l'intérêt de futurs porteurs de projet motivés, exiger un accompagnement de qualité et tisser des liens durables entre différents acteurs du territoire (secteur privé, collectivités territoriales, société civile).

Ce projet repose sur la mise en place de conditions favorables à l'installation agricole, c'est-à-dire : le foncier, la formation, la fertilité. Il propose aux porteurs de projet :

- · un parcours de formation adapté,
- un appui en gestion des entreprises,
- la mise à disposition du foncier et de matériel agricole
- une aide financière.

Dans ce projet d'accompagnement, Arbre et Paysage 32 prend en charge le pilotage et l'animation du projet et participe à la construction du cahier des charges.

Cahier des charges global

1. Contexte

Depuis décembre 2019, la Fondation « Bureau Vallée pour une planète heureuse » a pour mission de « soutenir des projets d'intérêt général dans le champ de la transition écologique, démographique et solidaire ».

Les objectifs stratégiques du projet sont :

- Proposer un accompagnement évolutif et exemplaire pour garantir la rentabilité des porteurs de projet;
- Développer un modèle économique assurant l'autofinancement du projet d'accompagnement et sa pérennité ;
- Développer et renforcer les compétences des porteurs de projet, en faire des ambassadeurs de l'agroécologie.

2. Missions, objectifs et engagements

a. Missions et objectifs

Missions	Objectifs	Fonctions	Moyens
Installation	 Faciliter l'accès aux facteurs de production (foncier, capital) Faciliter l'intégration dans un territoire: créer du lien et répondre à un besoin 	 Accès au foncier Appui financier Coordination Information et orientation 	 Mise à disposition du foncier agricole Aide financière (foncier, matériel, semences) Appui et suivi de l'installation par le comité technique
Accompa- gnement	 Assurer une performance technico-économique (rentabilité et fertilité) Assurer l'intégration dans les marchés (locaux) 	 Suivi de la performance Autodiagnostic Maitrise de la gestion de l'entreprise Elaboration d'un plan de commercialisation 	 Collecte et suivi de données Bilan et suivi régulier par un comité technique (tous les trimestres) Elaborer un business plan adapté
Formation	 Développer et consolider les compétences Renforcer la prise de décision 	 Montage un parcours de formation cohérent et adapté 	 Structuration d'une offre de formation Création de partenariats avec services techniques ou recours à des prestataires de service

Formation (suite)			 Appui tutorat cohérent avec l'offre de formation Aide financière (crédit formation)
Animation et coordination	 Faciliter la communication entre les parties prenantes du projet Organiser et assurer le bon déroulement du projet 	 Information et communication sur le déroulement du projet Création de partenariats Suiviévaluation du projet d'accompagne ment 	 Bilans réguliers par le comité de pilotage Organisation régulière de rencontres entre les parties prenantes du projet (comité technique, agriculteur/rice, tuteur) Organisation de visites à la ferme Participation de l'agricultrice/eur à des conférences / débats

b. Engagements de la fondation

- i. Engagements
- Fournir les conditions favorables à l'installation agricole : aide financière, mise en réseau, conseil et appui
- Assurer un suivi régulier des projets grâce à la mise en place d'un comité technique
- Garantir l'accès à un parcours de formation adapté et individualisé
- Promouvoir et développer l'agroécologie (pratiques agricoles, réflexion, philosophie)

ii. Financement des projets d'installation

L'aide financière apportée par la Fondation Bureau Vallée peut aller jusqu'à 16 500 € par porteur de projet. L'aide varie selon la situation du porteur de projet, son projet, ses objectifs et les conditions d'installation (conditions pédoclimatiques du terrain, modalité d'accès au foncier, etc.).

Cette aide est décomposée en 4 catégories :

- Formation : jusqu'à 2 000 € par porteur de projet
- Foncier : jusqu'à 10 000 € par porteur de projet
- Matériel : jusqu'à 5 000 € par porteur de projet
- Plants, semences : jusqu'à 1 500 € par porteur de projet

3. Fonctionnement

a. Protagonistes du projet d'accompagnement

Structure	Compétences	Rôles	Fonctions
Fondation Bureau Vallée	Gestion entreprenariat	 Comité de pilotage Comité technique Mécène 	 Coordination Recrutement des porteurs de projet Recrutement des partenaires Financement
Arbre et Paysage 32	 Conseil technique en agroforesterie Animation et formation 	 Comité de pilotage Comité technique 	 Animation du projet Coordination du projet Structuration de la formation Recrutement des porteurs de projet Recrutement des partenaires

b. Structures partenaires

Structure ou partenaires	Compétences	Rôles	Fonctions
Exploitant agricole	Expériences terrain : technique et commercialisation	Tuteur	ConseilSuivi
Collectivité territoriale	 Intégration dans le système alimentaire territorialisé Mise en réseau 	Facilitateur	 Appui logistique et/ou financier Diffusion et promotion
Organismes de recherche et développement agricole	Recherches sur l'agroécologieMise en réseau	FormateurFacilitateur	Conseil Formation

4. Coordination du projet

a. Comité de pilotage (à l'échelle du projet d'accompagnement)

Rôles et missions

- Veiller au bon fonctionnement du projet global en fonction des objectifs stratégiques
- Redéfinir les objectifs selon l'avancée du projet
- Coordonner les différentes parties prenantes
- Définir des moyens
- Définir des échéances et des étapes du projet

Acteurs

Fondation Bureau Vallée et Arbre et Paysage 32 sont les acteurs qui siègent au comité de pilotage.

Outils

- Cahier des charges globales avec missions et objectifs
- Calendrier prévisionnel (réunions de pilotage et échéances)
- Indicateurs de résultats : dispositif de suivi-évaluation du projet d'accompagnement

b. Comité technique (à l'échelle du porteur de projet)

Rôles et missions

- coordonner les différentes parties prenantes du projet pour la réalisation de l'objectif global et des objectifs opérationnels (porteurs de projet, experts, consultants, représentants du territoire);
- faciliter et impulser les actions à mener (concertation entre parties prenantes, conseil, formation, accès aux facteurs de production pour le porteur du projet);
- **suivre et tenir le calendrier** (de la validation du projet à l'autonomie du futur agriculteur) :
- **anticiper** les risques et atténuer les contraintes (humaines, techniques, matérielles, financières).

Acteurs

Fondation Bureau Vallée Arbre et Paysage 32 Tuteurs Représentants de collectivités territoriales

Outils

- Cahier des charges du projet d'installation
- Calendrier prévisionnel (réunion du comité technique, bilans intermédiaires)
- Grille d'analyse et indicateurs de performance adaptés à l'installation agricole (suivi)

Cahier des charges des porteurs de projet

Engagements du porteur/se de projet :

- aménager et gérer le système de production à partir des principes de l'agroécologie (voir partie « Engagement sur le mode de conduite »);
- prendre en compte les prescriptions du comité technique (aménagements et pratiques agricoles);
- suivre la formation continue proposée sur 3 ans ;
- transmettre des synthèses des résultats (comptabilité et indicateurs de performances) au comité technique ;

- exercer, pendant au moins 3 ans à compter de la date d'installation, la profession d'agriculteur à titre principal en qualité de chef d'exploitation ou cotisant solidaire;
- effectuer les travaux de mise en conformité des équipements repris, requis par la réglementation relative à la protection de l'environnement, dans un délai de 3 ans :
- signaler sur son exploitation qu'il a bénéficié de l'accompagnement de la Fondation Bureau Vallée pour réaliser son installation (par l'apposition d'un panneau);
- se soumettre à tout contrôle par le comité technique sur le lieu de production, et fournir les pièces justifiantes de l'activité et du mode d'accompagnement.

Engagements sur le mode de conduite

Le porteur de projet s'engage à aménager et gérer le système de production à partir des principes de l'agroécologie, c'est-à-dire suivre un ensemble de règles garantissant, à l'échelle de la parcelle, la régénération du sol et la création de biodiversité et, à l'échelle globale, des systèmes agricoles cohérents et en interaction avec le territoire.

Définition de l'agroécologie

L'agroécologie est la connaissance des mécanismes et processus des écosystèmes dans un objectif de production.

Cela consiste à pratiquer une agriculture où la couverture des sols est permanente et se combine avec éléments arborés et cultures. Ces 2 piliers, **couverture végétale permanente et arbre**, assurent ainsi la **fertilité du sol**, mais sont dépendants de la bonne **génétique** des espèces végétales concernées.

12 principes de l'agroécologie :

- 1. Couverture du sol permanente
- 2. Implantation d'arbres ou autres éléments ligneux
- 3. Génétique de qualité et adaptée
- 4. Diversité de la production et des plantes cultivées
- 5. Optimisation de la photosynthèse
- 6. Création de zones de biodiversité
- 7. Création d'hétérogénéité paysagère
- 8. Restauration et restructuration du sol
- 9. Connexions et interactions entre être-vivants : synergie, symbiose
- 10. Réintroduction et protection des auxiliaires de culture
- 11. Limitation de l'utilisation des intrants
- 12. Optimisation de l'énergie utilisée

Ce qui induit : des sols vivants, la mise en place de corridors écologiques, une résilience face aux aléas (climatiques, économiques, sociétaux), l'optimisation des ressources, une bonne gestion de l'eau, un bio contrôle, une stratification de la végétation, la création de microclimats, un respect de la saisonnalité, un accès et approvisionnement en alimentation saine et locale, de bonnes conditions de travail et de vie, des revenus diversifiés et étalés dans le temps.

En pratique, ces principes se manifestent par : la couverture végétale du sol, l'implantation de haies champêtres et/ou d'arbres intra parcellaires, le non travail du sol, une diversification des cultures (rotation, assolement), arrêt de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.